

Conseil Municipal du 19 Février 2016

1. Démission de M. BOURBON Jean-Claude, 1^{er} adjoint.

M. le Maire informe le conseil que M. Jean-Claude BOURBON (1^{er} adjoint), dans son courrier du 11 janvier 2016, lui fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint au maire et du conseil municipal. M. le maire précise que le préfet de la Charente a validé cette démission par courrier daté du 3 février 2016 et reçue en mairie le 8 février 2016.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir nommer un nouvel adjoint et propose que M. Bernard TESSAUD soit promu à ce poste. Il aura la fonction de 4^e adjoint et gèrera la Communication (petit journal communal et affiches diverses) et le multimédia (organisation du site internet de la commune et initiation à l'informatique).

Après avoir demandé à l'assemblée s'il y avait un(e) autre candidat(e), il est procédé à la désignation du 4^e adjoint au Maire :

Le rang des adjoint au maire sera modifié comme suit :

1^{er} adjoint au maire : Patrice JUGIEAU.

2^e adjoint au maire : Lionel LEVEQUE.

3^e adjoint au maire : Marie-Françoise FILLEUL. 4^e adjoint au maire : Bernard TESSAUD.

2. Contrat assure-groupe.

En vertu des dispositions de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités, entre autres la nôtre, des contrats d'assurance groupe, garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

Ces contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2016, le centre de gestion a obligation de procéder à une mise en concurrence, afin de souscrire de nouveaux contrats qui prendront effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'habiliter le centre de gestion à procéder à cette consultation avec les mêmes avantages que nous possédons actuellement.

3. Départ de l'entreprise VALEMBOIS.

Dans sa lettre datée du 31 janvier 2016, M. COUROUBLE Antoine, gérant de l'entreprise VALEMBOIS fait part de son départ du bourg d'Écuras pour la commune de Montbron.

M. COUROUBLE libérera la grange et les bureaux cadastrés B 1028 et B 1027.

à compter du 1^{er} mars 2016 et continuera à louer la grange cadastrée B 1676 pour la somme de 50 € par mois.

Le conseil accepte cette décision et mandate M. le maire à réaliser le contrat de location correspondant à ces décisions.

4. Acquisition d'un nouveau photocopieur pour la mairie.

Comme indiqué dans le résumé de la séance du conseil municipal du 8 janvier 2016, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs organismes de bureautique. Après étude de ces offres, il s'avère que la plus intéressante est celle de l'entreprise BSI pour un montant d'achat de 3 250 € /HT soit

3 900 €/TTC. Cette dernière somme sera mise au budget 2016 dans la section investissement. Le conseil valide cette offre.

5. CALITOM : information sur le ramassage des poubelles noires.

M. le maire donne lecture au conseil municipal, pour information, de la décision du conseil communautaire « Seuil Charente Périgord » dans sa séance du 2 février 2016, au sujet de la fréquence de la collecte des ordures ménagères sur son territoire.

En effet, CALITOM propose à Seuil Charente Périgord de réduire la fréquence de collecte des sacs noirs, de passer une fois tous les 15 jours à la place d'une fois par semaine, à l'exception de la commune de Montbron. Les situations du Village le Chat, du village du Golf de la Prèze et du Chambon devront être particulièrement étudiés. Cette diminution de collecte amènera une petite diminution de la TEOM (la collecte ne représentant que 18 % du coût de la TEOM).

6. Délibération pour l'achat du « Pigeonnier ».

Le bâtiment « le pigeonnier » dont la commune s'est portée acquéreur par délibération dans sa séance du vendredi 24 juillet 2015, porte le numéro 337, propre à sa construction en plus de celui de sa parcelle. De ce

fait, le conseil municipal doit re-délibérer afin de mentionner ce numéro dans l'acte de vente.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité et autorise M. le maire à signer les actes correspondants à cet achat.

7. Validation de l'enquête publique concernant la vente CANIT.

Lors de sa séance du 13 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé le document d'arpentage et autorisé le maire à ouvrir une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du lundi 25 janvier au 8 février 2016 inclus.

M. CHAMOULEAUD Jean-Pierre, maire d'Eymouthiers, commissaire enquêteur n'ayant reçu en mairie aucune observation au cours de sa permanence du 8 février 2016 de 11 H à 12 H, a émis un avis favorable.

Le conseil accepte les conclusions du commissaire enquêteur et donne pouvoir à M. le maire pour signer les formalités administratives, à l'office notarial.

8. Achat d'un tracteur pour l'élagageuse.

M. le maire signale au conseil municipal que le tracteur 'ERGOS' qui est âgé de 15 ans, et sur lequel est installée l'élagageuse, vieillit et qu'il est de plus en plus souvent assujéti à des pannes, ce qui retarde le fauchage de nos routes et chemins.

L'achat d'un tracteur neuf paraît souhaitable pour le bon déroulement de ce travail d'élagage tout au long de l'année. M. Lionel Lévêque s'est rapproché des établissements CHEVALERIAS de Montbron afin de solliciter un devis. Le montant de celui-ci est de 51 000 € HT (soit 61 200 € TTC) et un crédit à 0 % est réalisable sur la totalité de la somme TTC. Le remboursement des annuités seraient de 12 240 € sur une durée de 5 ans. Quant au tracteur 'ERGOS', M. le maire pense qu'avec les derniers frais réalisés dessus, il serait bon de le conserver, vu qu'il possède un godet de chargement, qu'il peut recevoir la lame à neige et que la banquetteuse et le broyeur peuvent y être installés facilement. Il est bon de signaler que tous ces appareils sollicitent beaucoup moins les tracteurs que les élagageuses.

9. Présentation des comptes administratifs 2015.

M. le maire présente les comptes administratifs 2015, dont les résultats sont :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses prévues : 813 652,00 €.	Recettes prévues : 813 652,00 €.
	Dépenses réalisées : 775 313,90 €.	Recettes réalisées : 837 470,25 €.
<u>Investissement</u> :	Dépenses prévues : 510 016,00 €.	Recettes prévues : 510 016,00 €.
	Dépenses réalisées : 126 213,31 €.	Recettes réalisées : 501 846,42 €.

Assainissement : Fonctionnement : Les redevances assainissement ayant été moins importantes que prévu, la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sont de 4 416,96 €.

Investissement : Excédent de 10 921,55 €.

10. Questions diverses.

a) Boulangerie du Châtain-Besson.

M. le maire explique qu'il a rencontré M^{lle} VERTUAUX Laurence afin de déterminer son choix au sujet du commerce 'boulangerie-épicerie' du châtain-besson. M^{lle} VERTUAUX lui a indiqué qu'elle ne souhaitait pas renouveler cette expérience. M. le maire demande au conseil s'il désire faire un appel à personne intéressée par la mise à disposition du local à titre gratuit.

Le conseil décide, dans un premier temps, de prospecter sur le territoire communale.



LE MAIRE

Denis DONNARY